

CONTRIBUTION DU REGROUPEMENT CÉGEP AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'OIIQ PLAN D'ACTION



Regroupement cégep des 25 et 26 février 2021

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) lance une consultation en vue de la tenue de ses états généraux, qui auront lieu les 20 et 21 mai 2021. L'aboutissement de cette démarche est la production d'un rapport public de l'OIIQ sur la reconnaissance de la pratique infirmière. Dans la trousse préparatoire à ses états généraux, l'Ordre détermine trois thématiques, dont celle de la « Formation infirmière : pour relever les défis du 21^e siècle », dans laquelle elle attaque, une fois de plus, le diplôme d'études collégiales (DEC) en Soins infirmiers. En effet, comme le stipule son plan stratégique 2020-2023, l'OIIQ demande ce que seraient les facteurs qui favoriseraient la mise en place du baccalauréat comme norme d'entrée dans la profession infirmière. Fortes de ses positions antérieures, notamment lorsqu'elle a initié la Coalition pour le maintien d'un DEC qualifiant en 2013, la FNEEQ rappelle l'OIIQ à l'ordre et réitère ses arguments en faveur du maintien du DEC comme condition d'entrée dans la profession infirmière. Dans cette perspective, nous proposons le plan d'action suivant.

1. RÉDACTION DU MÉMOIRE DE LA FNEEQ

Étapes :

- 16 février : groupe de discussion avec quatre profs de soins pour valider les arguments
- 22 février : rencontre de la Coalition en soins pour le maintien du DEC qualifiant en infirmiers
- 11 et 12 mars : dépôt du mémoire au Bureau fédéral
- 19 mars : dépôt du mémoire à l'OIIQ

2. ENVOI DE COMMENTAIRES PAR LES ENSEIGNANT-ES DE SOINS INFIRMIERS

Invitation aux enseignant.es des départements de Soins à déposer un commentaire de 200 mots ou 1350 caractères sur le [site de l'OIIQ](#) au plus tard le 19 mars. Voici quatre commentaires-types à personnaliser à transmettre au département de Soins infirmiers de votre collègue :

Proposition A

Je suis enseignante en Soins infirmiers au Cégep [x] et je souhaite réagir au troisième thème sur la formation infirmière proposé par les commissaires. Depuis [x] années, je constate que la formation que j'offre aux étudiant.es est solide et les prépare adéquatement à la réalité du milieu. Si elle l'est autant, c'est que mes collègues et moi la mettons constamment à jour, notamment grâce aux nombreux stages dans lesquels nous les accompagnons. Ainsi, elles et ils peuvent constater les besoins en santé qui, nous le savons, se complexifient. La pandémie de COVID-19 a notamment mis de l'avant le besoin de soins directs aux patient.es pour lesquels nous les formons. Si je souhaite que le DEC, par sa pertinence et son accessibilité autant

financière que géographique, demeure la condition d'entrée dans la profession, je constate que le programme a d'abord et avant tout besoin d'une révision. Pour ma part, je continuerai à encourager mes étudiant.es à poursuivre leur parcours à l'université, mais à leur rythme et de façon volontaire. Investissons notre temps et notre énergie à préparer la relève de l'après-pandémie. Le débat a assez duré.

Proposition B

Je suis enseignante en Soins infirmiers au Cégep X, détentricice d'un DEC ou baccalauréat en Soins. Je suis membre de l'OIIQ depuis X années. La formation des programmes de Soins infirmiers offerte dans tous les cégeps du Québec permet aux infirmières et infirmiers de faire face aux défis du XXI^e siècle. Les enseignant.es de ces programmes adaptent en continu leurs enseignements de façon à ce que les compétences acquises par les finissant.es répondent aux attentes élevées des milieux de santé auxquels elles et ils se destinent. L'ajout de l'examen clinique dans les dernières années de même que les notions liées au développement technologique ne sont que quelques exemples de ces adaptations nécessaires afin de préserver le haut niveau de compétence de nos diplômé.es ainsi que la sécurité et la santé des patient.es qu'elles auront sous leur responsabilité à travers leurs diverses tâches. La formation initiale offerte au collégial répond, tout comme la formation universitaire, aux normes d'entrée à la profession infirmière. Cette particularité québécoise a fait ses preuves, embrassant les défis du XXI^e siècle avec une flexibilité maintes fois démontrée qui rend inutile un rehaussement de l'entrée à la profession vers le baccalauréat.

Proposition C

Je suis enseignante en Soins infirmiers au Cégep X, détentricice d'un DEC ou baccalauréat en soins. Je suis membre de l'OIIQ depuis X années. La formation en Soins infirmiers doit demeurer accessible tant d'un point de vue financier que géographique. Elle répond aux exigences attendues par les milieux de santé et offre une base solide pour poursuivre ensuite des études universitaires, notamment au moyen des passerelles DEC-BAC. Comme il s'agit d'une profession à forte majorité féminine, exiger un rehaussement de la formation vers le baccalauréat, c'est marginaliser une formation qui, en plus d'être de grande qualité, est moins dispendieuse et permet un accès plus rapide au marché du travail pour des femmes qui n'ont peut-être pas la possibilité de fréquenter l'université. Le programme de Soins infirmiers, du fait de sa présence dans toutes les régions du Québec, favorise la rétention de la main d'œuvre et pérennise des soins de qualité dans chacune de celles-ci. Inutile de rappeler la fragilité actuelle du réseau de la santé, en constante recherche de personnel infirmier, pour trouver contreproductif l'exigence de mon ordre pour une formation universitaire, alors que le DEC technique offre des diplômé.es dont le champ de compétences n'est pas entièrement exploité.

Proposition D

Je suis enseignante en Soins infirmiers au Cégep X, détentricice d'un DEC ou baccalauréat en Soins. Je suis membre de l'OIIQ depuis X années. Voilà plusieurs années maintenant que mon ordre réclame un rehaussement de la formation infirmière pour que le baccalauréat devienne la norme d'entrée. Bien humblement, quelles sont les recherches québécoises qui justifient ou appuient cette demande? Il est vrai qu'à l'extérieur du Québec, la formation infirmière est de plus en plus le fait des universités, tout comme il est vrai par ailleurs que la formation collégiale constitue bel et bien de l'enseignement supérieur. A-t-il été démontré que la santé ou la sécurité

des patients était compromise par les diplômé.es du DEC en Soins ? Est-ce que les infirmières techniciennes, qui représentent 64 % des titulaires du permis d'exercice de la profession, ne tiennent pas le réseau de la santé à bout de bras, notamment dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19 ? La formation offerte par mon collège est arrimée aux réalités du milieu de la santé. Les enseignant.es du programme sont au fait des compétences nécessaires à la pratique infirmière, faisant du DEC en Soins une porte d'entrée d'excellence à la profession infirmière.